



MAISONS ILLUMINÉES 2021



Pour accompagner les nombreux habitants qui décorent spontanément leurs maisons à l'occasion des fêtes de Noël et ainsi récompenser les plus belles réalisations, la commune de Berlaimont organise le concours des maisons illuminées.

Celui -ci est régi par le règlement suivant :

1. Inscriptions :

- ★ Le concours gratuit est ouvert à tous les habitants et commerçants de la ville.
- ★ Toute personne souhaitant y participer devra s'inscrire en mairie.

La date limite d'inscription est fixée au 20 décembre 2021.

2. Catégorie

- ★ catégorie « maisons et abords »,
- ★ catégorie « façades, fenêtres, balcons,
- ★ commerces.



3. Jury

Le passage du jury se fera entre le 03 janvier et le 08 janvier entre 17H30 et 20H il ne passera qu'une seule fois et les installations non allumées ne seront pas retenues. Les illuminations doivent être visibles de la rue, le jury ne devra en aucun cas rentrer dans une habitation pour juger les réalisations.

4. Notation

Pour départager les candidats, les critères de notation suivants seront retenus :

- ★ le thème de Noël,
- ★ originalité de la réalisation,
- ★ harmonie de l'ensemble.

Chaque membre du jury notera les 3 critères de 0 à 10.



5. Hors concours

Le lauréat du premier prix de chaque catégorie ne pourra le recevoir à nouveau l'année suivante, il recevra bien sûr une récompense et il sera invité à faire partie du jury.

6. Prix

Pour récompenser les plus belles réalisations, des prix seront attribués : Un premier prix par catégorie, mais tous les participants seront récompensés La remise des prix aura lieu lors d'une cérémonie. Chaque candidat recevra une invitation par courrier.

Bonnes réalisations, à bientôt

Joyeux Noël et Bonne Année



CONCOURS DES MAISONS ILLUMINÉES 2021 - VILLE DE BERLAIMONT



Bulletin d'inscription

NOM : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone : ____ / ____ / ____ / ____ / ____

Catégorie :

- Maisons et abords
- Façades, fenêtres et balcons
- Commerces

Bulletin à déposer en mairie avant le 20 décembre 2021.

